

Situation stable malgré un contexte de placement difficile

Chères et chers collègues,
Chères et chers destinataires de la caisse de pension Schindler,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer sur la performance réalisée en 2022, sur la rémunération des avoirs de vieillesse ainsi que sur les principales nouveautés concernant la caisse de pension Schindler (CP):

- **Performance de -7,1%; résultat nettement supérieur à celui de l'indice de comparaison des caisses de pension d'UBS (-9,6%)**
- **Rémunération des avoirs de vieillesse en 2022 à hauteur de 1,0%**
- **Diminution du degré de couverture de 123,5% à 116% environ; niveau de sécurité financière de la CP toujours excellent**
- **Publication du premier rapport ESG de la CP; progrès manifestes**
- **Introduction d'une rente de partenaire pour les personnes bénéficiaires d'une rente; abolition de la pénalisation du mariage**
- **Changement à la tête de la gérance de la CP en 2023**

1. Contexte de placement et performance en 2022

Contexte de placement

L'excédent de demande après la pandémie de Covid-19, la pénurie d'approvisionnement et l'explosion des prix de l'énergie consécutive à la guerre en Ukraine ont provoqué une flambée de l'inflation dans le monde entier. Les banques centrales ont réagi en relevant massivement leurs taux directeurs, ce qui a entraîné une forte augmentation des taux d'intérêt à long terme. La période des taux négatifs semble bel et bien révolue.

La hausse des taux s'est traduite non seulement par de fortes corrections sur les marchés des actions, mais aussi par une nette diminution de la valeur des obligations. Ainsi, l'indice des obligations de la Confédération, c'est-à-dire les placements sans risque, a clôturé l'année sur une baisse de -17%.

Tout au long de 2022, le dollar US s'est sensiblement apprécié par rapport au franc suisse, avant de reperdre tous ses gains pour terminer l'année à un niveau inchangé de 0,92. L'euro, de son côté, a de nouveau continuellement reculé face à la devise helvétique pour s'inscrire à 0,99, soit 5% en-dessous de son niveau de l'année précédente.

Performance

Avec une performance de -7,1%, la CP a réalisé un résultat annuel qui peut être considéré comme satisfaisant compte tenu du contexte de placement difficile. Elle fait à nouveau nettement mieux que l'indice de comparaison des caisses de pensions d'UBS (-9,6%), qu'elle bat pour la onzième fois en l'espace de douze ans.

Précisions relatives au résultat des placements

Grâce à une large diversification des placements, la CP a réussi à limiter en partie le résultat négatif. Les immeubles (+1,6%), les obligations alternatives (+1,2%) et les private equity (+6,6%) ont même affiché des performances positives. Les obligations et les actions, par contre, ont enregistré des résultats négatifs à deux chiffres, tandis que les hedge funds et les insurance linked securities sont restés une fois encore en-deçà des attentes avec une performance de -8% environ.

2. Projet de construction Schlieren

L'opposition de deux voisins a retardé d'une année au moins le début des travaux prévu en mars 2023. La demande de permis de construire a été légèrement adaptée afin de répondre

aux principales exigences des opposants. Les immeubles déjà construits à Schlieren sont toujours intégralement loués.

3. Degré de couverture au 31 décembre 2022

En l'espace d'une année, le degré de couverture a reculé, passant de 123,5% à 116% environ. Il se situe ainsi dans le bas de la marge fixée entre 116% et 124%, et la situation financière de la CP reste donc solide malgré une année 2022 difficile.

4. Diverses informations actuarielles

a) Rémunération des avoirs de vieillesse en 2022

Compte tenu de la performance de la CP, le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse en 2022 au taux d'intérêt LPP minimal de 1,0%.

b) Rémunération des avoirs de vieillesse pour les sorties et les cas de prévoyance jusqu'au 30 novembre 2023

En 2023, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au taux d'intérêt LPP minimal de 1,0% pour les sorties et les cas de prévoyance jusqu'au 30 novembre 2023.

c) Pas d'adaptation des rentes

Étant donné la performance réalisée en 2022, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes ni de verser une rente supplémentaire unique.

d) Taux de conversion

Le taux de conversion actuel de 5,15% (âge 65 ans), qui tient compte d'une rémunération du capital de prévoyance de 2,5%, est relativement élevé au regard du niveau général des intérêts et du taux d'intérêt technique de 1,5%. C'est pourquoi un groupe de travail du conseil de fondation a examiné en 2022 la nécessité d'une nouvelle réduction du taux de conversion. À la suite de la hausse des taux d'intérêt, une telle mesure s'avère toutefois nettement moins urgente, et le conseil de fondation a décidé de réexaminer la question en 2023. La réserve de CHF 62,5 millions constituée pour financer d'éventuelles mesures destinées à compenser les effets d'une diminution du taux de conversion est par conséquent maintenue.

5. Exercice des droits d'actionnaire en 2022

Pour les actions détenues directement dans plus de 30 sociétés anonymes, la CP a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales, conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb). Les décisions de vote détaillées peuvent être consultées sur la page d'accueil de la CP (www.schindler-pk.ch).

6. Stratégie de placement 2023

Le conseil de fondation a légèrement adapté la stratégie de placement pour 2023. Les parts des hedge funds et des insurance linked securities, dont les rendements sont insuffisants, ont été réduites de 0,5% chacune et celle des infrastructures, étoffée de 1%.

En raison de l'augmentation du niveau des intérêts, la CP escompte à moyen terme une hausse de la performance annuelle à environ 3,5%.

en pour-cent	État 31.12.2022	Stratégie de placement 2022	Stratégie de placement 2023	Marge de fluctuation
Liquidités	1,9	0,5	0,5	0 - 15%
Obligations en CHF	14,1	14,5	14,5	+/-10%
Obligations en monn. étr. (hedged)	3,7	4,0	4,0	+/-3.0%
Obligations en monn. étrangères	0,4	0,0	0,0	0 - 5%
Actions suisses	10,8	11,0	11,0	+/-3.0%
Actions étrangères	17,0	18,0	18,0	+/-3.0%
Immeubles en Suisse	32,7	33,0	33,0	+/-5.0%
Immeubles alternatifs à l'étranger	2,7	3,0	3,0	+/-2.0%
Private equity	8,2	7,0	7,0	+/-2.0%
Hedge funds	1,5	2,0	1,5	+/-1.5%
Insurance linked securities	1,4	2,0	1,5	+/-1.5%
Obligations alternatives	2,2	2,0	2,0	+/-2.0%
Infrastructures	3,4	3,0	4,0	+/-2.0%
	100,0	100,0	100,0	

7. Premier rapport ESG de la CP

En automne 2022, le conseil de fondation a adopté le premier rapport ESG de la CP. Le rapport détaillé peut être téléchargé sur la page d'accueil de la CP (www.schindler-pk.ch).

Quelque 78% de la fortune totale ont pu être évalués selon les critères ESG. La part restante comprend essentiellement les placements immobiliers indirects et les investissements en fonds non évalués.

En l'espace d'une année, la notation ESG selon MSCI des actions et des obligations évaluées a été relevée de A à AA.

Actuellement, 94% de l'énergie consommée dans les immeubles en propriété directe est d'origine fossile. C'est pourquoi le conseil de fondation a défini une trajectoire de réduction des émissions de CO₂. Grâce à des rénovations et aux nouvelles constructions (projet Schlieren), la CP entend atteindre d'ici à 2040 au plus tard l'objectif de zéro émission nette.

8. Révision du règlement de prévoyance au 1^{er} janvier 2023 Rente de partenaire / rente de conjoint ou de conjointe

Rente de partenaire

Les personnes assurées actives qui prennent leur retraite à partir du 1^{er} janvier 2023 peuvent désormais aussi désigner leur partenaire comme ayant droit à une rente de partenaire. Les conditions à remplir figurent aux articles 13.7 et suivants du règlement ainsi que sur le formulaire ad hoc (voir page d'accueil de la CP). Celui-ci doit être remis à la CP avant le départ à la retraite.

Les personnes assurées actives peuvent comme jusqu'ici désigner leur partenaire comme ayant droit au capital décès à hauteur de l'avoir de vieillesse.

Rente de conjoint ou de conjointe

Jusqu'à fin 2022, les bénéficiaires d'une rente de conjoint ou de conjointe perdaient leur droit à la rente en cas de remariage. Cette pénalisation du mariage a été abolie à compter du 1^{er} janvier 2023; autrement dit, la rente continue d'être versée même en cas de remariage.

9. Implémentation du portail des assurés

Le déploiement du portail des assurés est prévu en été 2023. Sur celui-ci, les personnes assurées actives pourront se renseigner sur leurs rapports de prévoyance, commander un certificat de prévoyance à jour, effectuer divers calculs de simulation des prestations assurées à la

retraite, en cas de rachat facultatif, de changement de plan d'épargne ou de retrait anticipé au titre de l'encouragement à la propriété du logement.

10. Informations concernant le conseil de fondation et élections du conseil de fondation

En 2022, la commission des placements et le conseil de fondation se sont réunis à sept reprises. Un séminaire de formation dédié aux placements alternatifs et à la nouvelle loi sur la protection des données a été organisé.

Fin 2022, Hugo Baumann, membre du conseil de fondation et représentant des collaborateurs et des collaboratrices depuis de longues années, a quitté ses fonctions à la suite de son départ à la retraite. Michael Schmidt, jusqu'ici membre suppléant, lui a succédé en tant que représentant des collaborateurs et des collaboratrices au conseil de fondation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Martin Allgäuer a été élu par le conseil de fondation comme nouveau membre de la commission des placements.

11. Changement à la tête de la gérance de la CP

Fin avril 2023, Mario Passerini prendra sa retraite après avoir œuvré de longues années à la tête de la gérance de la CP. Il restera cependant au service de la CP, mais à un taux d'activité réduit, en tant que responsable Asset Management.

Le conseil de fondation a désigné Antonietta Despeaux, jusqu'ici gérante adjointe, comme nouvelle gérante à partir du 1^{er} mai 2023. Antonietta Despeaux a commencé son activité au sein du groupe Schindler en 2000 en tant que collaboratrice Corporate Human Resources. En 2011, elle a rejoint la caisse de pension Schindler, où elle a occupé le poste de gérante adjointe depuis 2018.

Antonietta Despeaux est spécialiste en assurances sociales et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral et est titulaire du diplôme fédéral de gérante de caisse de pension.

Le conseil de fondation est heureux que la succession ait pu être assurée en interne et se réjouit de collaborer avec Antonietta Despeaux.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du conseil de fondation ou à la gérance.

Avec nos meilleures salutations

Caisse de pension Schindler



Adrian Boutellier
Président du conseil de fondation



Mario Passerini
Gérant

Ebikon, janvier 2023